



56^{ème} CONGRÈS SELF
6 - 8 juillet 2022

**VULNÉRABILITÉS ET
RISQUES ÉMERGENTS**
penser et agir ensemble pour
transformer durablement



*The full text of SELF congresses
proceedings in Ergonomics Abstracts is
included in Academic Search Ultimate on
EBSCOhost™*

www.ergonomie-self.org

→ Ergonomics abstract

Contexte du développement de l'ergonomie et de la santé au travail en Suisse : acteurs et institutions

Daniel Ramaciotti, Ergonome (Eur.Erg.)

3, ch. des Crêts-de-Champel – CH1206 Genève

danielramaciotti@gmail.com

Résumé. Dans cette contribution, nous tenterons de relier la situation actuelle de l'ergonomie et de la santé au travail en Suisse au rôle prépondérant de professionnels précurseurs dans ces disciplines, notamment Etienne Grandjean (1914-1991), professeur d'hygiène et de physiologie du travail à l'École polytechnique fédérale de Zurich, et Paule Rey (1929-2005), professeure de médecine du travail et d'ergonomie à l'Université de Genève. Nous évoquerons le rôle surdéterminant pour le développement de l'ergonomie de certaines caractéristiques démographiques, culturelles, politiques, économiques, organisationnelles et sociales de la Suisse. Nous verrons comment l'ergonomie, née dans le milieu universitaire, s'est développée en se transformant, dans diverses entreprises, institutions et administrations. Pour conclure, nous nous demanderons comment, dans ce contexte mouvant, l'ergonomie peut devenir plus visible tout en gardant son identité.

Mots-clés : Histoire et avenir de l'ergonomie, Suisse.

Context of the development of ergonomics and occupational health in Switzerland: actors and institutions

Summary. In this contribution, we will try to link the current situation of ergonomics and occupational health in Switzerland to the leading role of pioneering professionals in these fields, notably Etienne Grandjean (1914-1991), professor of occupational hygiene and physiology at the Swiss Federal Institute of Technology (ETH) in Zurich, and Paule Rey (1929-2005), professor of occupational medicine and ergonomics at the University of Geneva. We will discuss the over-determining role of certain demographic, cultural, political, economic, organisational and social characteristics of Switzerland for the development of ergonomics. We will see how ergonomics, born in the university environment, has developed and changed in various companies, institutions and administrations. To conclude, we will ask ourselves how, in this changing context, ergonomics can become more visible while keeping its identity.

Keywords: History and future of ergonomics, Switzerland.

*Ce texte original a été produit dans le cadre du congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française qui s'est tenu à Genève les 6, 7 et 8 juillet 2022. Il est permis d'en faire une copie papier ou digitale pour un usage pédagogique ou universitaire, en citant la source exacte du document, qui est la suivante :

Ramaciotti, D. (2022). Contexte du développement de l'ergonomie et de la santé au travail en Suisse : acteurs et institutions. Actes du 56ème Congrès de la SELF, Vulnérabilités et risques émergents : penser et agir ensemble pour transformer durablement. Genève, 6 au 8 juillet 2022.

Aucun usage commercial ne peut en être fait sans l'accord des éditeurs ou archiveurs électroniques. Permission to make digital or hard copies of all or part of this work for personal or classroom use is granted without fee provided that copies are not made or distributed for profit or commercial advantage and that copies bear this notice and the full citation on the first page.

INTRODUCTION

Cette brève communication est une contribution personnelle dans un atelier sur l'histoire de l'ergonomie en Suisse, organisé par la commission histoire de la SELF dans le cadre de son 56^{ième} Congrès organisé à Genève du 6 au 8 juillet 2022. Elle s'inscrit en complément de la présentation d'Annie Drouin, centrée principalement sur les congrès de la SELF organisés à Genève entre 1967 et 2022 (Drouin, 2022). Certains éléments présentés ici ont déjà été évoqués dans une précédente communication (Ramaciotti, 2013) et dans un entretien avec la commission histoire de la SELF (Ramaciotti, 2019). La spécificité de ce qui suit est la présentation du contexte dans lequel l'ergonomie a vu le jour et s'est développée en Suisse. Dans la discussion, je tenterai de montrer comment ce contexte a largement surdéterminé la recherche et les pratiques de l'ergonomie, des origines à nos jours.

ETIENNE GRANJEAN, PAULE REY ET LA SOCIÉTÉ SUISSE DE MÉDECINE SOCIALE ET PRÉVENTIVE (SSMSP)

Etienne Grandjean (1914-1991) et Paule Rey (1929-2005), tous deux médecins de formation, ont été incontestablement les pionniers de l'ergonomie en Suisse ; mais pas uniquement. A la suite de leurs études médicales et de stages à l'étranger, ils se sont consacrés à la santé des groupes et des populations dans leurs environnements de travail et de vie. Ils ont été actifs dans les domaines de la physiologie du travail, de la toxicologie industrielle, des nuisances environnementales et, plus généralement, de la santé publique.

Etienne Grandjean

En 1950, Grandjean a été nommé professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, à la tête d'un institut « d'hygiène et de physiologie du travail ». Ses travaux de recherche, ainsi que des mandats publics et privés, l'ont amené à s'intéresser aux polluants physico-chimiques sur les lieux de travail, dans l'habitat ainsi que dans l'environnement général. A ce titre, il a été l'un des précurseurs de l'hygiène industrielle, devenue aujourd'hui l'hygiène du travail. Il a été également l'un des premiers en Suisse à effectuer des séries de mesures de polluants atmosphériques. Une liste impressionnante de publications témoigne de la diversité des activités de ses équipes. Nous ne citerons ici que « Le Grandjean », dans sa dernière traduction française (Grandjean, 1985). Ce précis d'ergonomie présente principalement les dimensions physiologiques et biomécaniques de l'activité. Mais il aborde déjà certains aspects cognitifs, psychologiques, techniques, organisationnels et sociaux de l'activité, en relation avec la santé des individus, des groupes et des populations.

Paule Rey

Paule Rey a suivi, une bonne décennie plus tard, un parcours similaire. Elle a conduit, durant de nombreuses années, des recherches fondamentales et appliquées en physiologie du travail à l'Institut de physiologie de la Faculté de médecine de Genève. Puis elle a effectué un long séjour aux Etats-Unis au cours duquel elle s'est spécialisée en santé publique et a étudié les « humans factors » auprès des pionniers de la discipline. Dès son retour à Genève au début des

années 70, elle a été nommée, par la Faculté de médecine, Professeure assistante, puis professeure ordinaire (titulaire) à l'Institut de médecine sociale et préventive (IMSP), créé quelques années auparavant. Au sein de cet institut, elle a fondé une Unité de médecine du travail et d'Ergonomie (UMTE). Plus tard, elle a participé à la création et à l'animation du premier certificat européen d'écologie humaine. Grâce à elle, l'ergonomie de l'activité a été très présente dans cette formation, au travers des cours dispensés par plusieurs membres éminents de la SELF. Puis elle a été à l'origine de la création du Centre interfacultaire d'étude des problèmes d'écologie du travail (ECOTRA), qu'elle a dirigé jusqu'à sa retraite, alors que j'en assurais l'animation au quotidien. Grâce aux ressources de l'UMTE et d'ECOTRA, Paule Rey a pu s'entourer d'une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, d'ergonomes, de biologistes, de psychologues, d'infirmières, de techniciens et d'autres professionnels en fonction des projets. Des moyens extérieurs liés à des projets de recherche financés principalement par le Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS), des formations dispensées par les membres permanents de l'équipe dans des universités, écoles et entreprises ainsi que de nombreuses interventions ergonomiques, ont permis, dans les meilleures années, de doubler ces ressources.

Paule Rey et son équipe ont développé une approche de la médecine du travail orientée davantage vers la santé publique, l'ergonomie et la prévention primaire que vers la prise en charge des maladies professionnelles et la réhabilitation (prévention secondaire et tertiaire), qu'elle considérait du domaine de l'assurance. Cette approche n'a pas toujours été bien comprise et acceptée. Elle est encore originale aujourd'hui.

Paule Rey a entretenu des relations très étroites avec André Degoumois, alors Directeur de l'Office cantonal genevois de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Ensemble, ils ont défini des critères pour le recrutement et la formation des Inspecteurs du travail ainsi qu'un cadre pour leurs interventions. Elle a contribué, à Genève, à la création d'un poste de Médecin inspecteur du travail, qui a été le premier en Suisse, ainsi qu'à la définition de son cahier des charges. Les travaux du docteur Etienne Gubéran, qui a été le premier à occuper cette fonction, ont contribué à la reconnaissance de la pénibilité des métiers du bâtiment, à la moindre longévité des travailleurs de ce secteur et à la prise en compte de ces aspects dans les conventions collectives de travail (CCT). Elisabeth Conne-Perréard, spécialisée en médecine du travail et en santé publique, formée et active durant de nombreuses années dans l'équipe de Paule Rey, a succédé, dans le même esprit, à Etienne Gubéran. Elle a notamment contribué à la mise en place de dispositions légales, réglementaires et préventives relatives à la protection des femmes enceintes au travail.

Sur le plan international, Paule Rey a réalisé différents mandats de formation, de conseil et d'expertise pour le Bureau international du travail (BIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui ont leur siège à Genève. Elle a su faire bénéficier ses équipes successives, l'Université de Genève et la SELF (principalement au travers des congrès) des

connaissances scientifiques ainsi que des relations institutionnelles et personnelles liées à ces mandats.

Peu avant son départ en retraite, Paule Rey a publié son Précis de médecine du travail et des assurance (Rey, 1993). Dans cet ouvrage, elle défend sa vision « santé publique », épidémiologique et ergonomique de la médecine du travail, en soulignant le caractère très restrictif des définitions légales des maladies professionnelles, qui sont fondées sur la construction de relations causales directes entre le niveau d'exposition à des agents physiques, chimiques ou biologiques pathogènes présents sur les lieux de travail, et la survenue de pathologies spécifiques. Cet ouvrage a reçu un accueil mitigé. Force est de reconnaître, trente ans plus tard, qu'en Suisse, la situation de la médecine du travail n'a pas fondamentalement changé.

En interne, Paule Rey a été une « patronne » très exigeante pour son entourage. Ses propres projets étaient prioritaires, mais elle était ouverte à toutes les propositions de recherche, de formation et d'intervention des membres de l'équipe, pour autant qu'ils trouvent eux-mêmes les financements nécessaires. La plupart des chercheurs sont arrivés avec des projets déjà financés ou en voie de l'être. Paule Rey reconnaissait l'autonomie scientifique des responsables de projets. Je me souviens que, lors de la finalisation d'un rapport de recherche, elle m'a clairement manifesté son désaccord sur certains points, mais en précisant qu'elle « respectait ma liberté académique ».

Paule Rey a toujours été très reconnaissante à Etienne Grandjean, déjà Professeur à l'EPFZ, et à Hugues Monod, Professeur à la Pitié Salpêtrière. Ces deux collègues l'ont soutenu lors de sa nomination à Genève et lors du développement de ses activités ultérieures.

La Société suisse de médecine sociale et préventive (SSMSP)

Pour comprendre le rôle fédérateur joué par la Société suisse de médecine sociale et préventive (SSMP), il convient de rappeler brièvement l'organisation politique de la Suisse. C'est un petit état fédératif multiculturel, parlant quatre langues, d'un peu plus de six millions d'habitants à l'époque (huit aujourd'hui). Elle comprend 26 entités autonomes (cantons et demi-cantons) ayant cédé une partie de leur souveraineté à la Confédération. Il s'agit notamment de la politique extérieure, de la création monétaire, de la défense nationale, et de certains dispositifs dans les domaines de la sécurité sociale, de la santé, de la formation professionnelle et de la recherche. L'organisation est fondée sur le principe de la subsidiarité : toute prérogative qui n'est pas légalement du ressort de la Confédération est de celle des cantons. Il en résulte une répartition des tâches complexe. Par exemple, dans des champs qui nous intéressent, la Loi fédérale sur le travail (LTTr) est appliquée par les cantons, au travers des inspections cantonales du travail, mais sous la « haute surveillance » d'une inspection fédérale du travail qui veille à ce que la loi soit appliquée avec la même rigueur sur tout le territoire de la Confédération.

Dans le domaine de la santé, la Confédération fixe des règles pour la reconnaissance des diplômes, les pratiques médicales et le financement des soins par

l'assurance maladie ; mais ce sont les cantons qui en vérifient la bonne application et organisent leur propre système de soins. En matière de formation, la situation est la même. Les écoles et universités sont cantonales. Elles s'organisent comme bon leur semble, mais les titres et diplômes qu'elles décernent doivent être compatibles avec des règles nationales (certificats fédéraux de capacité pour certains métiers) et internationales (accords de Bologne pour les universités). Cette organisation laisse, dans de nombreux domaines, une très large autonomie aux cantons et aux acteurs, libres ou non de coopérer et de coordonner leurs activités.

La SSMSP a été, durant de nombreuses années, le principal lieu de rencontre entre les institutions et les personnes actives dans le domaine de la prévention. Elle regroupait les instituts universitaires de médecine sociale et préventive, des chercheurs d'autres instituts et disciplines, et des indépendants qui conduisaient des projets en relation avec la prévention et la protection de l'environnement, les registres du cancer, les unités hospitalières d'hygiène et de prévention, les ligues de santé, les associations pour la prévention de l'alcoolisme, du tabagisme et autres addictions, la prévention routière, les directions de la santé et médecins cantonaux chargés de la mise en place et de l'évaluation des systèmes de santé, les médecins et infirmières scolaires, les médecins et statisticiens des assureurs publics et privés, des fonctionnaires fédéraux des offices impliqués dans le système de santé, des représentants d'associations patronales et syndicales, et bien d'autres encore. Les rencontres annuelles de la SSMSP regroupaient plusieurs centaines de personnes. De courtes communications de dix minutes chacune, discussion avec la salle comprise, se succédaient à un rythme infernal. Grandjean, grâce à sa forte personnalité, au prestige de sa fonction à l'EPFZ et à son parfait bilinguisme, jouait un rôle prépondérant dans l'animation de ces manifestations. Les interruptions de séance et les couloirs permettaient d'établir des contacts improbables, qui n'auraient jamais eu lieu dans un autre contexte. Chaque contributeur(trice) disposait de deux pages dans la Revue de médecine sociale et préventive, disparue aujourd'hui, pour présenter l'essentiel de sa communication. En bref : quelles que fussent leur appartenance linguistique, leur formation initiale, la nature de leurs activités dans les universités, dans les administrations fédérales et cantonales, dans les assurances ainsi que dans les institutions et entreprises privées et publiques, les professionnels actifs dans le domaine de la santé publique ont eu, au sein de SSMSP, la possibilité d'élargir leur vision de la santé des populations et de construire une certaine « unité de doctrine ». Les contacts interpersonnels étaient favorables au développement de projets communs, à la mobilité des acteurs entre les institutions et au développement de la multidisciplinarité. Pour terminer sur ce point, j'ai le sentiment qu'à cette époque, les acteurs disposaient d'une plus grande autonomie qu'aujourd'hui : le financement des projets était plus aisé (nous étions dans les « trente glorieuses ») ; la totalité du budget du Fonds national suisse de la recherche scientifique était consacrée à la recherche libre ; les universités avaient la possibilité de développer librement de nouveaux cursus et d'en

définir les contenus. Enfin, les contraintes administratives et réglementaires étaient moindres.

TRANSITIONS ET SUCCESSIONS

Suite à la disparition de la SSMSP, des sociétés professionnelles spécialisées dans les domaines de la prévention ont vu le jour, ou se sont développées. Ce fut le cas pour la Société suisse de médecine du travail, la Société Suisse d'Hygiène du Travail, Swissergo, la société des psychologues du travail et des organisations (psy4work), l'Association Suisse des infirmiers/ières de santé au travail, et quelques autres. Ces sociétés sont affiliées individuellement aux associations professionnelles faitières nationales et internationales de leurs disciplines. Elles sont plus ou moins actives sur le terrain et coopèrent relativement peu entre elles. Une douzaine d'entre elles sont toutefois regroupées au sein de Suissepro, une association faitière qui ne comprend pas de membre individuel. Elles sont informées et parfois consultées par les autorités, lorsque celles-ci ont des messages à faire passer ou envisagent des modifications de la législation de protection des travailleurs. En Suisse romande, le Groupement romand de médecine et d'hygiène du travail (GRMHST) occupe une place particulière. Il a été créé comme lieu d'échange d'expérience, en 1954, par quelques médecins praticiens confrontés, chez certains patients, à des conditions de travail malsaines et aux maladies qui leur étaient associées. Marc Lob, devenu professeur de médecine du travail à Lausanne, en faisait partie. Les premières rencontres auxquelles j'ai participé à la fin des années 60 avec Paule Rey se déroulaient en fin d'après-midi au buffet de la gare de Lausanne, quasiment sans ordre du jour. Les médecins qui le souhaitaient évoquaient et mettaient en discussion ce qu'ils appelaient « un beau cas ». Ces précurseurs ont très rapidement organisé, tous les deux ans, des journées Franco-Suisse de Médecine du travail avec les sociétés de Médecine du travail des départements français limitrophes. Avec le développement de la multidisciplinarité dans nos disciplines, « Médecine du travail » est devenu « Médecine et Santé au travail » dans la dénomination de ces journées. Les 28èmes auront lieu les 22 et 23 juin 2023 à Lausanne. Le GRMHST reste le principal lieu de rencontre multidisciplinaire des professionnels de la santé au travail dans notre région.

Les successions d'Etienne Grandjean et de Paule Rey ont eu lieu dans une période où les moyens financiers devenaient plus limités et où, pour y faire face, les politiques et les gestionnaires ont pris une grande partie du « pouvoir » qui se trouvait jusque-là sur le terrain. Par souci de rationalisation, d'uniformisation des pratiques sur le plan national et international, d'économies d'échelles, d'évaluation des performances individuelles et collectives, de nouvelles normes et réglementations ont vu le jour. Au niveau de la formation, cette politique s'est manifestée par l'adhésion de la Suisse aux accords de Bologne. Contrairement à d'autres signataires, elle les applique rigoureusement, ce qui rend difficile la création de diplômes en ergonomie proprement dite. L'application assez rigoureuse des cursus de formations selon le principe 3-5-8 (trois ans pour le bachelor, deux ans supplémentaires pour le master et trois ans pour le doctorat) ne favorise pas l'exploration de disciplines connexes. En Suisse, pour la poursuite de

la carrière universitaire, un « postdoc » dans une université prestigieuse, si possible américaine, est en principe exigé. Généralement, les professeurs sont nommés en début de trentaine, sans expérience autre qu'académique. Les candidats plus âgés et plus expérimentés sont souvent considérés comme « trop vieux ».

Sur le plan de la recherche, nous avons assisté au développement rapide des « programmes nationaux de recherche » du FNS. Les thèmes sont proposés par le gouvernement sur la base de critères d'utilité pratique et des retombées économiques et sociales des résultats escomptés. Les projets sont évalués, sélectionnés et coordonnés au niveau national, ce qui limite drastiquement l'autonomie des chercheurs, cela dit sans cracher dans la soupe. J'ai bénéficié de tels projets pour le financement de nos recherches sur l'impact du travail de nuit sur la santé et le rôle de la situation de travail sur la survenue et la chronicisation des lombalgies. Les contacts établis avec des entreprises, ainsi que l'expérience acquise sur le terrain au cours d'interventions ergonomiques, ont certainement joué un rôle dans l'attribution de ces crédits. Nous ne les aurions peut-être pas obtenus sur les critères purement académiques appliqués pour le financement de la recherche fondamentale. Je n'évoquerai pas en détail la multitude des normes de gestion et les contraintes administratives qui sont venues réduire l'autonomie des structures, des enseignants et des chercheurs. En contrepartie des financements du FNS, nous avons dû nous plier aux exigences de coordination de la direction des programmes.

Au départ en retraite d'Etienne Grandjean, son institut a été démantelé, notamment pour créer un institut consacré aux recherches et interventions dans l'environnement général. Ses successeurs à l'EPFZ ont focalisé leurs activités sur l'enseignement et la recherche académique. Ils ont notamment conduit des projets dans le domaine de la physiologie visuelle et de la biomécanique. Ils ont participé à la création et à l'animation, avec leurs collègues de l'Université de Lausanne, d'un diplôme national de spécialisation pour les médecins du travail, les hygiénistes du travail et les ergonomes. Les ergonomes n'étant pas reconnus officiellement en Suisse comme des spécialistes de la santé et de la sécurité au travail, l'option a été supprimée il y a quelques années, faute d'un nombre suffisant de candidats pour couvrir les frais de formation qui doivent être autofinancés.

Le Professeur Helmut Krueger, qui a succédé à Grandjean dans le domaine de l'ergonomie, a été l'un des membres fondateurs de Swissergo. Des diplômés de son institut, spécialisés en hygiène du travail ou en ergonomie, sont devenus consultants ou formateurs, presque exclusivement en Suisse allemande. Quelques-uns se sont regroupés au sein de la société AEH. Initialement, c'était une petite entreprise de services en ergonomie (E) et hygiène du travail (H). Mais très rapidement elle s'est agrandie et diversifiée. Elle offre aujourd'hui des prestations dans tous les domaines de la gestion de la santé en entreprise : « absentéisme », case management, prévention tertiaire (réhabilitation et remise au travail), asséculoologie, etc.

Dans la mesure où nous étions plus directement concernés, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer la

succession de Paule Rey qui a été assez chaotique (Ramaciotti, 2013, 2019). Je rappellerai seulement ici que les autorités politiques et universitaires ont décidé unilatéralement de regrouper les équipes lausannoises et genevoises s'occupant, de près ou de loin, de santé au travail, au sein d'un Institut romand de santé au travail (IST) situé à Lausanne. Les objectifs affichés étaient d'atteindre une « masse critique » et d'éviter les « doublons ». Un examen plus approfondi de la situation des structures concernées aurait montré qu'il n'y avait pas de doublon. Marc Lob, professeur de médecine du travail à Lausanne, avait développé une approche clinique et asséurologique de la discipline et créé, avec le professeur d'hygiène du travail Michel Guillemin, un laboratoire de pointe capable d'identifier et de mesurer les expositions aux polluants physico-chimiques sur le lieu de travail, ainsi que de doser certains de leurs métabolites dans le corps humain. A Genève, Paule Rey avait développé une approche « santé publique » de la médecine du travail, fondée sur l'ergonomie et l'épidémiologie, et était active dans le champ de la prévention primaire sur les lieux de travail.

Suite à des maladroites de part et d'autre, la majorité de l'équipe genevoise n'a pas intégré l'IST, qui a tout de même développé un groupe d'ergonomie sous l'impulsion de Viviane Gonik et de Jean-Jacques Meyer, issus de l'équipe genevoise. Ils ont été soutenus par la professeure de médecine du travail Brigitta Danuser, qui a succédé à Marc Lob, et par le professeur d'Hygiène du travail Michel Guillemin. La chaire d'ergonomie, qui aurait dû être mise à disposition de l'IST par l'Université de Genève, ne l'a jamais été.

Après la fusion des entités lausannoises et genevoises le terme « ergonomie » n'apparaissait plus en tant que tel dans l'organigramme de l'Université de Genève. Il n'en demeure pas moins qu'elle était toujours présente au sein de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE). Guy Jobert, sociologue, proche de l'ergonomie, a été durant de nombreuses années professeur en Formation des adultes. Son enseignement était focalisé sur le rôle de l'analyse ergonomique de l'activité dans la formation. Il a également mis en place, avec Edmée Ollagnier, psychologue du travail, qui venait de l'équipe de Paule Rey, un diplôme d'étude supérieure sur ces questions. Edmée Ollagnier a dispensé, durant plusieurs années, un enseignement sur le travail des femmes, à forte connotation ergonomique. Elle a également participé à la création et à l'animation d'une formation postgraduée à l'attention de gestionnaires de ressources humaines en cours d'emploi, dans laquelle j'ai animé durant une dizaine d'années un module de trois journées consacrées à la santé au travail dans une perspective ergonomique. La séparation a eu lieu « d'un commun accord » lorsque la direction du module a changé de faculté et s'est trouvée en main de la chaire RH.

La Professeure Mireille Bétrancourt, dirigeait déjà l'unité TEFGA (Technologies de Formation et Apprentissage), créée en 1989, depuis 2003. Les recherches de cette structure portent sur l'usage des technologies numériques en situation d'apprentissage et sur leur impact sur les processus cognitifs et socio-cognitifs. Dans l'entretien qu'il a consacré en 2014 à Jean-Claude Spérandio, dans le cadre de la commission histoire de la SELF, André Bisseret avait

rappelé que Mireille Bétrancourt avait étudié et conduit des recherches à l'Université de Grenoble, où il était professeur. Proche de Jean-Claude Spérandio, Mireille Bétrancourt a participé aux travaux d'Ergo'IA.

J'ai déjà longuement évoqué la suite de ma carrière, consacrée à la fois à l'animation de la société de service en ergonomie, santé et sécurité au travail (ERGOrama) et à un poste de chargé de cours, puis de professeur associé en ergonomie à l'Université de Neuchâtel, dans le cursus de Psychologie du travail et des organisations, dirigé alors par le professeur Michel Rousson qui a été longtemps membre de la SELF. Je rappellerai seulement ici que les activités de formation et de service d'ERGOrama étaient fondées sur l'ergonomie de l'activité et que le programme des cours dispensés à Neuchâtel était calqué sur les exigences pour l'obtention du titre d'Ergonome européen en exercice. Plusieurs anciens étudiants de Neuchâtel ont obtenu ce titre, suite à une expérience acquise à ERGOrama ou à l'IST et/ou encore consécutivement à une spécialisation en ergonomie à l'étranger, principalement au département d'Ergonomie et d'écologie humaine de Paris I, dont nous étions proches. Quelques autres ergonomes, salariés ou indépendants, ont été formés ou sont venus de l'étranger.

A l'université de Neuchâtel, l'Institut de psychologie et des sciences de l'éducation a également contribué au développement de l'ergonomie de l'activité. En effet, c'est dans cet institut qu'a longtemps œuvré Anne-Nelly Perret-Clermont, à présent professeure honoraire. Elle a travaillé notamment sur les interactions sociales en situation d'apprentissage ; elle a participé à des échanges avec Alain Wisner et Pascal Béguin, sur la transmission des savoirs techniques de l'activité. Dans les acteurs qui sont passés par l'université de Neuchâtel, il convient également de mentionner Jean-Blaise Grize, qui y a été professeur et recteur dans les années 1970. Avec son ami Maurice de Montmollin, il a coécrit un ouvrage sur la logique naturelle, l'analyse du travail et l'ergonomie (Grize et de Montmollin, 2008).

Pour terminer sur cette période de transition, il convient encore de citer deux transformations du contexte national importantes pour l'avenir de l'ergonomie en Suisse : l'édiction d'une directive fédérale relative à « l'appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST) » qui rend obligatoire, dans certaines conditions, l'appel à des spécialistes reconnus. Les ergonomes ne font pas partie de la liste de ces spécialistes, ce qui constitue un handicap pour le développement de la profession (Corbaz-Kurth, 2021). En revanche, nous verrons dans la prochaine section que la création des Hautes écoles spécialisées (HES) a constitué une opportunité pour l'ergonomie. Officiellement, les HES « offrent des formations de niveau haute école axées sur la pratique. Elles préparent à des activités professionnelles spécifiques qui requièrent l'application de connaissances et de méthodes scientifiques ».

SITUATION ACTUELLE DE L'ERGONOMIE EN SUISSE

Les ergonomes formés durant la période de transition qui vient d'être évoquée ont pris la relève. Ils sont moins présents que leurs prédécesseurs dans les

universités, mais plusieurs d'entre eux (elles) ont investi les HES où ils (elles) occupent des postes de rang professoral. Il s'agit, dans les Hautes écoles de santé francophones, de Christian Voirol (Haute école Arc Santé) à Neuchâtel, de Rafaël Weissbrodt (Haute école de santé du Valais) à Sion, et d'Isabelle Probst à Lausanne (HESAV).

Des ergonomes connus à la SELF sont présents dans les services de santé au travail des hôpitaux universitaires : Vera Bustamante et Aurélie Pellaux à Lausanne ; Sandrine Corbaz-Kurth, ancienne présidente de Swissergo, et Christine Villaret d'Anna, à Genève. Certains travaillent dans l'industrie, comme Patrice Meunier et John Fénix, ce dernier ayant également présidé Swissergo. D'autres sont devenus consultants indépendants comme Céline Dubey et Malik Attouche. D'autres encore sont devenus fonctionnaires, comme Marc Arial, ergonomiste québécois passé par l'IST avant de prendre la succession de Maggie Graf (actuellement vice-présidente et secrétaire générale de l'IEA), à la tête du secteur travail santé du Secrétariat d'état à l'économie. Fabienne Kern-Bustamante et Anne-Sophie Brandt, diplômées de Paris I, sont occupées dans ce service. Patrice Fosse est Inspecteur du travail à Genève, et Alain Parel travaille dans la gestion des ressources humaines à l'Etat de Genève.

Les ergonomes ne sont toujours pas reconnus comme des spécialistes de la santé et de la sécurité au travail au sens de la directive MSST évoquée plus haut. Des examens pour ces spécialistes sont mis en place au niveau fédéral. Un CAS (Certificate of Advanced Studies) en Travail et santé, animé par Bruno Parent, ergonomiste formé à ERGOrama et à Paris I, est au programme de la Haute école Arc Gestion à Neuchâtel ; il fait partie des formations recommandées pour la préparation de ces examens. Natasa Vukasinovic, titulaire du master en ergonomie de Paris 1, travaille également dans cette école, où elle dirige une formation de généraliste en santé au travail et l'option RH d'un bachelors en économie d'entreprise.

Dans le complexe hospitalo-universitaire lausannois, l'IST a été intégré à une grande structure, unisanté, qui se définit comme un « Centre universitaire de médecine générale et de santé publique ». L'IST est devenu le « Département Santé travail et environnement » à l'intérieur de cette structure. David Vernez, Professeur associé, a succédé à Michel Guillemain. Il dirige ce département. Brigitta Danuser, partie en retraite, n'a pas (encore) été remplacée en tant que Professeure de médecine du travail. Il n'y a donc plus de chaire universitaire de médecine du travail en Suisse. Outre ses activités académiques, le département offre aux entreprises des formations en santé et sécurité au travail, des consultations médicales et asséurologiques, ainsi qu'un large éventail de services. Une nouvelle équipe d'ergonomes a rejoint le département pour former une unité facteurs humains et promotion de la santé ; elle est dirigée par Claire Bauduin, une ergonomiste venue de l'Institut d'Etudes du Travail de Lyon.

A Genève, le TECFA continue ses activités à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Mireille Bétrancourt est actuellement doyenne de la Faculté. Dans la même faculté, le Prof. Germain Poizat a succédé à Guy Jobert. Son groupe CRAFT

(conception recherche activité formation travail), dont fait partie Simon Flandin qui coanime le présent atelier, conduit des recherches et interventions en formation des adultes, fondées sur la théorie du cours d'action développée par Jacques Theureau. Dans un champ similaire, Anne Bationo Tillon et Nicolas Perrin sont professeurs à la Haute école pédagogique du canton de Vaud.

Enseignante et chercheuse à l'Université de Fribourg, Sophie Le Garrec appartient à la Chaire francophone de travail social et politique sociale. Elle travaille sur des problématiques proches de l'ergonomie, de la psychodynamique du travail (Christophe Dejourné) et de la clinique de l'activité (Yves Clot). A l'Université de Neuchâtel, l'ergonomie est enseignée aux étudiants en psychologie du travail, dans une optique « facteurs humains » par Marino Menozzi, un ancien membre de l'équipe d'Helmut Krueger à l'EPFZ ; Rafaël Weissbrodt y anime également un séminaire d'analyse de l'activité. Laure Kloetzer, qui a réalisé sa thèse de doctorat au CNAM, est professeure ordinaire à l'Institut de psychologie et des sciences de l'éducation. A Neuchâtel toujours, mais à la Haute école Arc ingénierie, Carole Baudin a enseigné l'ergonomie de conception et l'anthropotechnologie aux ingénieurs (plus d'une centaine de personnes formées en douze ans), jusqu'en 2022, avant de poursuivre ses activités sous d'autres formes.

ERGOrama est devenu F4S. Trois ergonomes interviennent toujours dans ses activités de formation et de services. D'autres consultants indépendants et sociétés de service en Suisse romande offrent dans leurs programmes des prestations en ergonomie, parmi d'autres : Malik Attouche (ERSYS), Damien Benoit (ergonomic), David Bozier (Optimance), Céline Dubey (Stratergo), Anne Giroud (ergonomia), et probablement d'autres encore. Parmi eux, plusieurs focalisent leur offre sur l'ergonomie de l'activité et annoncent clairement la couleur. A Genève, le cabinet Telono est très actif dans le domaine de l'expérience utilisateur ; l'une des membres de l'équipe, Laetitia Giannettini, participe à l'atelier de la commission histoire sur l'ergonomie en Suisse.

DISCUSSION, CONCLUSION ET MISE EN PERSPECTIVE

Ce qui précède révèle que, à la suite des travaux des précurseurs que furent Etienne Grandjean et Paule Rey, l'ergonomie s'est développée dans diverses entreprises, institutions, écoles et administrations. Des sociétés de service et des consultants indépendants offrent des prestations en ergonomie et en vivent. L'ergonomie a élargi son champ d'intervention aux problématiques environnementales (retour aux sources ?), de genre et de relations entre la « vie au et hors travail ». L'ergonomie s'est aussi rapprochée de certaines préoccupations managériales, notamment RH. Elle envisage, dans ses recherches et interventions, une prise en compte globale de la santé des individus et des populations (retour aux sources également ?). Ce faisant, l'ergonomie s'est transformée et se transforme en permanence. Cette évolution peut être considérée comme positive, mais paradoxale. Nous avons constaté que plus l'ergonomie s'est développée, moins elle est devenue visible : elle n'apparaît plus dans les dénominations des chaires universitaires, des diplômes et métiers, dans les raisons sociales des prestataires ainsi que sur leurs cartes de

visite. Du moment qu'elle n'est plus nommée, on doit se demander si l'ergonomie existe encore en tant que telle ou, pour le moins, si elle va encore exister longtemps dans ces conditions.

Enfin, soulignons pour terminer à quel point le développement de l'ergonomie en Suisse romande est lié à celui de son voisin français. La SELF, en tant que société multinationale, continue à jouer un rôle important dans cette évolution.

BIBLIOGRAPHIE

Corbaz-Kurth, S. (2020). Positionnement de l'ergonomie dans le cadre normatif et institutionnel suisse : Impacts sur la santé au travail et sur les approches de prévention. *Actes du 55^{ème} Congrès de la SELF, L'activité et ses frontières. Penser et agir sur les transformations de nos sociétés*. Paris, 11, 12 et 13 janvier 2021.

Drouin, A. (2022). Histoire et évolution de l'ergonomie en Suisse. *Actes du 56^{ème} Congrès de la SELF, Vulnérabilités et risques émergents : penser et agir ensemble pour transformer durablement*. Genève, 6 au 8 juillet 2022.

Grize, J.-B. & de Montmollin, M. (2008). *Logique naturelle, analyse du travail, ergonomie*. Toulouse : Octarès.

Ramaciotti, D. (2013). L'ergonomie en Suisse et ses liens avec la SELF. In A. Drouin (Ed.), 83-96, *Ergonomie, Travail, Conception, Santé*. Toulouse : Octarès.

Grandjean E. (1985) *Précis d'ergonomie*. Paris : Editions d'organisation.

Rey, P. (1993), *Précis de médecine du travail et des assurances*. Editions Médecine et Hygiène, Genève.

WEBOGRAPHIE

Entretiens réalisés par la commission histoire (2019) : <https://ergonomie-self.org/ergonomie/histoire-de-ergonomie/par-ceux-qui-lont-faite/>